

ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : www.es-seysssel.com

contact : informations@es-seysssel.com



RCS Thonon-les-Bains

485 010 847 00013

Code APE 3513 Z

FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

TARIFS EN EXTINCTION pour les sites non résidentiels appartenant à une grande entreprise

TARIFS BLEU NON RESIDENTIEL en vigueur depuis le 01/08/2023

Puissance souscrite en kVA	Réglage disjoncteur		Prix des mensualités (en € HT)			
	Mono	Tri	Option Base HT* hors TVA		Option Heures Creuses HT* hors TVA	
3	15 A	-	10,94	12,13	/	/
6	30 A	10 A	13,51	15,25	13,67	15,66
9	45 A	15 A	15,97	18,26	16,26	18,92
12	60 A	20 A	18,40	21,23	18,89	22,22
15	-	25 A	20,83	24,21	21,35	25,35
18	-	30 A	23,03	26,95	23,89	28,56
24	-	40 A	28,24	33,26	29,56	35,58
30	-	50 A	33,36	39,47	34,64	42,00
36	-	60 A	38,29	45,49	39,70	48,40
Option tarifaire	Puissance souscrite en kVA	Prix de l'énergie en (c€ HT* / kWh)				
		kWh Base HT hors TVA		kWh Heures Pleines HT* hors TVA		
Base	3 à 9	19,07	19,17			
	12 à 18	19,07	19,17			
	24 à 36	19,07	19,17			
Heures Creuses		kWh Heures Creuses HT* hors TVA		kWh Heures Pleines HT* hors TVA		
	6 à 9	16,07	16,17	19,84	19,94	
	12 à 18	16,07	16,17	19,84	19,94	
	24 à 36	16,07	16,17	19,84	19,94	
ECLAIRAGE PUBLIC						
	Mensualités (en € / kVA)			Energie (en c€ / kWh)		
	HT	hors TVA		HT	hors TVA	
Longues Utilisations	11,76	0,65	13,24	14,35	14,45	
Courtes Utilisations	11,76	0,65	13,24	14,35	14,45	

HT* : hors TICFE (CSPE), CTA, Taxes locales et TVA

hors TVA : inclus TICFE (0,1 c€/kWh), CTA (tableau ci-dessous), Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

Les puissances de 12 kVA, 15 kVA & 18 kVA ne pourront être délivrées en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,88 €/an)

Heures Creuses : (code E) 23h-7h (code Y) 22h-6h

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)				
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 22%		Taux TVA : 5,5%	
	Option Base		Option HC	
	Ass. HT	CTA HT	Ass. HT	CTA HT
3	5,44	1,19	/	/
6	7,93	1,74	9,07	1,99
9	10,42	2,29	12,13	2,66
12	12,91	2,83	15,19	3,33
15	15,40	3,38	18,25	4,00
18	17,89	3,92	21,31	4,67
24	22,87	5,02	27,43	6,02
30	27,85	6,11	33,55	7,36
36	32,83	7,20	39,67	8,70
Eclairage Public	Part Fixe	Part Variable par kVA		
	0,65	1,48		

1 Taxes : Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE) : 0,1 c€/kWh

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur la part acheminement de la facture ; tarif T6 01/08/2023

valeurs à la Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0 c€/kWh

date de vigueur Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE
TVA à 20 % sur énergie, CSPE, TCFE et prestations
TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique),
1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres
la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source : EDF)

3 Prestations techniques :

raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96
géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur
voir en fin de fiche les coûts usuels

4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE
Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par
téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue
avant le 10 du mois précédent M-1.

7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6
mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de
garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 15 jours

Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032
96703357447 27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881),
chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces

option gratuite : par prélèvement, le 15 du mois suivant la réception de la facture

option gratuite : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1
ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 10 du mois

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de
mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après
notification écrite;

Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,25 € HT.

Intervention pour impayé ou manquement contractuel : 48,08 € HT.

9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de
13h30 à 17h00

accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût
standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Vous pouvez nous joindre également par courriel à : informations@es-seysssel.com

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la
demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 11,62 € HT en standard, majorée de
34,19 € HT en version express sous 2 jours; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire sans changement matériel :
34,04 € HT ; frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement
matériel : 50,67 € HT.

Relève spéciale à la demande du client : 28,52 € HT.

Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 34,19 € HT.

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 60,32 € HT.

Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible
sur le site www.es-seysssel.com.